

CARTOGRAPHIE DES FONCTIONS DU CORPS DES AAE

Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise - IFSE - A compter du 1er janvier 2024

Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
 Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
 Circulaire du 11 juin 2016 relative à la revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des corps de la filière administrative
 Circulaire du 13 janvier 2022 portant revalorisation indemnitaire des personnels de catégorie A et B de la filière administrative au titre de 2022
 Comité technique académique du 8 février 2022
 Circulaire DGRH-C1-1 en date du 10 juin 2024 portant revalorisation indemnitaire des personnels de la filière administrative affectés dans les services et établissements du MENJ au titre de 2024

Corps des AAE Cartographie - Montants annuels Groupe de fonction	NON LOGES			LOGES		
	AAE	APAE	DDS / AAHC	AAE	APAE	DDS / AAHC
Groupe 1 Fonctions d'encadrement supérieur (forte exposition et équipe importante)	14 995 €	17 835 €	19 765 €	12 876 €	15 290 €	16 930 €
<i>Montants mensuels</i>	<i>1 249,58 €</i>	<i>1 486,25 €</i>	<i>1 647,08 €</i>	<i>1 072,96 €</i>	<i>1 274,12 €</i>	<i>1 410,83 €</i>
Groupe 2 Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou à technicité importantes (forte exposition ou équipe importante)	13 595 €	16 275 €	17 725 €	11 686 €	13 964 €	15 196 €
<i>Montants mensuels</i>	<i>1 132,91 €</i>	<i>1 356,25 €</i>	<i>1 477,08 €</i>	<i>973,79 €</i>	<i>1 163,62 €</i>	<i>1 266,33 €</i>
Groupe 3 Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à technicité particulière. (tâches complexes et/ou exposées)	12 345 €	13 425 €	14 565 €	10 623 €	11 541 €	12 510 €
<i>Montants mensuels</i>	<i>1 028,75 €</i>	<i>1 118,75 €</i>	<i>1 213,75 €</i>	<i>885,25 €</i>	<i>961,75 €</i>	<i>1 042,50 €</i>
Groupe 4 Fonctions usuelles	10 745 €	11 725 €	11 765 €	9 263 €	10 096 €	10 130 €
<i>Montants mensuels</i>	<i>895,41 €</i>	<i>977,08 €</i>	<i>980,42 €</i>	<i>771,91 €</i>	<i>841,33 €</i>	<i>844,16 €</i>

CARTOGRAPHIE DES FONCTIONS DU CORPS DES SAENES

Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise - IFSE - A compter du 1er janvier 2024

Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Circulaire ministérielle du 11 juin 2021 portant revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des corps de la filière administrative

Circulaire ministérielle du 13 janvier 2022 portant revalorisation indemnitaire des personnels de catégorie A et B de la filière administrative au titre de 2022

Comité technique académique du 8 février 2022

Circulaire ministérielle du 10 juin 2024 relative à la revalorisation indemnitaire des personnels de la filière administrative affectés dans les services et établissements du MENJ au titre de 2024

Corps des SAENES Cartographie - Montants annuels à 100%		NON LOGES			LOGES		
Groupe de fonction		SAENES CN	SAENES CS	SAENES CE	SAENES CN	SAENES CS	SAENES CE
Groupe 1 Fonction d'encadrement et/ou à responsabilités particulières	G1-1	8 910 €	9 400 €	9 900 €	7 626 €	8 043 €	8 468 €
		742,50 €	783,34 €	825,00 €	635,50 €	670,25 €	705,67 €
	G1-2	7 860 €	8 270 €	8 680 €	6 734 €	7 082 €	7 431 €
		655,00 €	689,17 €	723,34 €	561,17 €	590,17 €	619,25 €
Groupe 2 Fonction d'encadrement ou à technicité particulière		7 110 €	7 410 €	7 860 €	6 096 €	6 351 €	6 734 €
		592,50 €	617,50 €	655,00 €	508,00 €	529,25 €	561,17 €
Groupe 3 Fonctions usuelles		6 950 €	7 150 €	7 380 €	5 960 €	6 130 €	6 326 €
		579,17 €	595,84 €	615,00 €	496,67 €	510,84 €	527,17 €

Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise - IFSE - Année 2024

Corps des Ingénieurs de Recherche de la filière recherche et formation - IGR BAP E - Informaticiens affectés au SIASI

Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à certains corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et à l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique

Circulaire ministérielle n°2017-0170 du 15 septembre 2017 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des corps de la filière recherche et formation (ITRF)

Circulaire ministérielle n°2021-0021 du 27 juillet 2021 portant réexamen triennal du régime indemnitaire des personnels de la filière ITRF de l'enseignement scolaire au titre de l'année 2021

Comité technique académique du 15 novembre 2021

Circulaire ministérielle DGRH C1-1 du 1er septembre 2023 portant revalorisation de l'IFSE des personnels de la filière ITRF

Circulaire ministérielle du 1er juin 2022 portant revalorisation de l'IFSE des personnels ITRF informaticiens des services informatiques régionaux

Comité technique académique du 7 juillet 2022 et du 11 octobre 2022

Circulaire ministérielle DGRH C1-1 du 1er septembre 2023 portant revalorisation de l'IFSE des personnels de la filière ITRF

Comité social d'administration du 23 novembre 2023

Circulaire ministérielle DGRH C1-1 du 19 juin 2024 portant revalorisation de l'IFSE des personnels informaticiens de la filière ITRF

Corps des IGR BAP E Informaticiens affectés au SIASI Cartographie des fonctions - Montants annuels		BAP E Informaticiens de la DSI - SIASI	
		IGR	IGR HC
Groupe de fonction			
Groupe 1 Fonctions à très hautes responsabilités et/ou stratégiques, Encadrement supérieur et/ou management stratégique, Haute expertise et/ou fonctions hautement spécialisées	G1-1	22 000,00 €	23 800,00 €
	<i>Montants mensuels</i>	<i>1 833,33 €</i>	<i>1 983,33 €</i>
	G2-1	21 300,00 €	21 800,00 €
	<i>Montants mensuels</i>	<i>1 775,00 €</i>	<i>1 816,67 €</i>
Groupe 2 Fonctions de définition et de pilotage Encadrement élevé		20 400,00 €	20 900,00 €
<i>Montants mensuels</i>		<i>1 700,00 €</i>	<i>1 741,67 €</i>
Groupe 3 Fonctions d'élaboration, de conception ou de développement, Encadrement intermédiaire, Fonctions de conception, Emploi-type REFERENS		18 510,00 €	19 000,00 €
<i>Montants mensuels</i>		<i>1 542,50 €</i>	<i>1 583,33 €</i>

Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise - IFSE - Année 2024

Corps des Ingénieurs d'Etudes de la filière recherche et formation - IGE - BAP E - Informaticiens affectés au SIASI

Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à certains corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et à l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique

Circulaire ministérielle n°2017-0170 du 15 septembre 2017 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des corps de la filière recherche et formation (ITRF)

Circulaire ministérielle n°2021-0021 du 27 juillet 2021 portant réexamen triennal du régime indemnitaire des personnels de la filière ITRF de l'enseignement scolaire au titre de l'année 2021 - Comité technique académique du 15 novembre 2021

Circulaire ministérielle du 1er juin 2022 portant revalorisation de l'IFSE des personnels ITRF informaticiens des services informatiques régionaux - Comité technique académique du 7 juillet 2022 et du 11 octobre 2022

Circulaire ministérielle DGRH C1-1 du 1er septembre 2023 portant revalorisation de l'IFSE des personnels de la filière ITRF

Circulaire ministérielle DGRH C1-1 du 19 juin 2024 portant revalorisation de l'IFSE des personnels de la filière ITRF

Corps des IGE BAP E affectés au SIASI Cartographie - Montants annuels	BAP E Informaticiens de la DSI - SIA SI	
	IGE CN	IGE HC
Groupe de fonction		
Groupe 1 Fonctions de définition et de pilotage / Encadrement élevé Ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	14 987 €	16 039 €
<i>Montants mensuels</i>	<i>1 248,92 €</i>	<i>1 336,58 €</i>
Groupe 2 Fonctions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi Encadrement intermédiaire	13 600 €	15 389 €
<i>Montants mensuels</i>	<i>1 133,33 €</i>	<i>1 282,42 €</i>
Groupe 3 Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions de préparation et de mise en œuvre Emploi-type REFERENS	13 142 €	14 193 €
<i>Montants mensuels</i>	<i>1 095,17 €</i>	<i>1 182,75 €</i>

Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise - IFSE - Année 2024

Corps des Assistants Ingénieurs de la filière recherche et formation - ASI - BAP E - Informaticiens affectés au SIASI

Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à certains corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et à l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique

Circulaire ministérielle n°2017-0170 du 15 septembre 2017 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des corps de la filière recherche et formation (ITRF)

Circulaire ministérielle n°2021-0021 du 27 juillet 2021 portant réexamen triennal du régime indemnitaire des personnels de la filière ITRF de l'enseignement scolaire au titre de l'année 2021

Comité technique académique du 15 novembre 2021

Circulaire ministérielle du 1er juin 2022 portant revalorisation de l'IFSE des personnels ITRF informaticiens des services informatiques régionaux

Comité technique académique du 7 juillet 2022 et du 11 octobre 2022

Circulaire ministérielle DGRH C1-1 du 1er septembre 2023 portant revalorisation de l'IFSE des personnels de la filière ITRF

Comité social d'administration du 23 novembre 2023

Circulaire ministérielle DGRH C1-1 du 19 juin 2024 portant revalorisation de l'IFSE des personnels informaticiens de la filière ITRF

Corps des ASI BAP E affectés au SIASI Cartographie - Montants annuels	BAP E Informaticiens de la DSI - SIA SI
Groupe de fonctions	ASI
Groupe 1 Fonctions d'études et/ou conception Encadrement ou coordination / Expertise particulière	11 888,00 €
<i>Montant mensuel</i>	<i>990,67 €</i>
Groupe 2 Fonctions usuelles telles que définies dans REFERENS Fonctions de gestion de procédures / Fonctions de coordination / Chargé d'études	11 481,00 €
<i>Montant mensuel</i>	<i>956,75 €</i>

Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise - IFSE - Année 2024

Corps des Techniciens de recherche et formation - TECH RF - BAP E - Informaticiens affectés au SIASI

Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à certains corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et à l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique

Circulaire ministérielle n°2017-0170 du 15 septembre 2017 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des corps de la filière recherche et formation (ITRF)

Circulaire ministérielle n°2021-0021 du 27 juillet 2021 portant réexamen triennal du régime indemnitaire des personnels de la filière ITRF de l'enseignement scolaire au titre de l'année 2021 - Comité technique académique du 15 novembre 2021

Circulaire ministérielle du 1er juin 2022 portant revalorisation de l'IFSE des personnels ITRF informaticiens des services informatiques régionaux - Comité technique académique du 7 juillet 2022 et du 11 octobre 2022

Circulaire ministérielle DGRH C1-1 du 1er septembre 2023 portant revalorisation de l'IFSE des personnels de la filière ITRF

Circulaire ministérielle DGRH C1-1 du 19 juin 2024 portant revalorisation de l'IFSE des personnels informaticiens de la filière ITRF

Corps des TECHRF BAP E Informaticiens affectés au SIASI Cartographie - Montants annuels	BAP E Informaticiens affectés au SIA SI		
	TECH CN	TECH CS	TECH CE
Groupe de fonction			
Groupe 1 Fonctions de mise en œuvre de procédures complexes / Fonctions à technicité élevée / Encadrement coordination	11 053 €	11 100 €	11 200 €
<i>Montants mensuels</i>	<i>921,08 €</i>	<i>925,00 €</i>	<i>933,33 €</i>
Groupe 2 Fonctions de gestion et de contrôle / Technicité particulière	10 904 €	10 953 €	11 003 €
<i>Montants mensuels</i>	<i>908,67 €</i>	<i>912,75 €</i>	<i>916,92 €</i>
Groupe 3 Fonctions de gestion de procédures usuelles Emploi-type REFERENS	10 444 €	10 494 €	10 860 €
<i>Montants mensuels</i>	<i>870,33 €</i>	<i>874,50 €</i>	<i>905,00 €</i>